



## Remboursement loyers sur credit

Par **Lital**, le **26/01/2022** à **04:30**

Bonjour,

Nous avons un crédit à la consommation sur un compte joint et mon mari verse de son compte privé sur le compte joint.

Moi je paie d autres choses relatifs à la famille avec mon compte privé.

Le compte joint n' est que pour le crédit, et apparaissent dessus les virements de mon mari.

Mon mari me dit qu il me réclamera tous les versements qu il a déjà fait pour le crédit et que cela s ajoutera a la part qu il me restera à payer du crédit.

Est ce possible ?

Par **janus2fr**, le **26/01/2022** à **08:06**

Bonjour,

Sous quel régime êtes-vous mariés ?

Par **Lital**, le **26/01/2022** à **15:35**

Nous sommes sous le régime de la communauté, mais en voyant les réponses sur les forums il apparaît que si le versement pour combler un crédit part d un compte privé, pour arriver sur le compte joint pu il n y a que le crédit et rien d autre, il est clair que ce versement a été effectué pour le crédit par un seul des conjoints et qu il peut réclamer les sommes versées

Par **Louxor\_91**, le **26/01/2022** à **20:19**

Bonjour,

vos comptes privés sont alimentés par vos revenus ? Donc la notion de "comptes privés" est

à oublier pour moi ! Un mariage est une communauté ! Hormis les biens privés, ce que vous gagnez pendant le mariage va à la communauté... Sauf éventuellement contrats de mariage...?

Par **Marck.ESP**, le **26/01/2022** à **21:02**

Bonsoir

OUI...

Le conjoint peut réclamer une "récompense due par la communauté" si.. et uniquement si il a apporté des fonds propres, possédés avant mariage ou reçus de sa famille.